

Les libéraux de santé contre une double recertification

[Formation continue-DPC](#) par C. L B le 05-03-2016 [5 réaction\(s\)](#)

Les libéraux de santé contre une double recertification



Le Centre national des professions de santé (CNPS) ne veut pas du projet de recertification retenu par le Premier ministre à l'issue de la Grande conférence de santé. Il estime que le DPC, obligatoire depuis 2012, constitue en soi, "une recertification"

Parmi les 22 mesures contenues dans la feuille de route issue de la Grande Conférence de la Santé, le Gouvernement prévoit de mettre en place "la recertification des professionnels de santé", rappelle le CNPS.

La structure, qui représente près de 400 000 professionnels regroupés dans 32 organisations syndicales représentatives, rappelle que le dispositif du DPC, instauré en 2012 par la loi HPST (Hôpital, patients, santé et territoires) constitue en soi une recertification objective. Le DPC est obligatoire pour tout professionnel, d'une part. D'autre part, **"il est assorti d'une procédure de contrôle de l'insuffisance professionnelle, à la main des Ordres, pouvant aboutir pour ceux qui n'ont pas satisfait à leur obligation, à une suspension d'exercice"**, rappelle-t-il.

"Vouloir, en plus de l'existant, instaurer une recertification individuelle, revient donc à imposer aux professionnels de santé un doublement de la procédure, totalement superflue pour des professionnels déjà diplômés et soumis à une obligation de formation continue" insiste le CNPS. La mesure est considérée comme "vexatoire" et susceptible d'ouvrir la voie à **"toutes les surenchères bureaucratiques. Les Libéraux de Santé ont autre chose à faire que de consacrer toute leur énergie à se justifier en permanence à travers un système de contrôle qui remet en cause les diplômés"** le CNPS, exigeant l'abandon du projet. **"Rien ne justifie la double peine pour les professionnels de santé"**, conclut-t-il.